



ALLEGEMENT ET/OU DISPENSE

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Au regard de la validation d'un diplôme professionnel ASS, ES, EJE, ETS, l'étudiant peut être concerné par une mesure d'allègement et/ou de dispense de formation théorique des DC3 DC4 selon les dispositions des textes réglementaires.

Pour bénéficier d'un allègement et/ou d'une dispense il faut remplir un dossier "demande d'allègement et/ou dispense" et joindre les documents suivants :

- un dossier de demande d'allègement complété,
- les justificatifs (photocopie des diplômes),
- un Curriculum Vitae,
- le livret de formation (description des unités d'enseignement) du diplôme obtenu.

La demande d'allègement ou de dispense, si le dossier est complet, est examinée par la commission d'admission et le directeur qui valide (article D.451-28-6 du CASF).

Dans le cadre d'un redoublement éventuel, un allègement est possible selon la même procédure (article 5 de l'arrêté d'août 2018).



DOSSIER D'ALLEGEMENT ET/OU DISPENSE

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Année scolaire 202.. / 202..

Filière de formation ASS EJE ES ETS Autre : préciser

Statut : Voie Directe Situation d'emploi :

Étudiant / stagiaire concerné

Nom d'usage

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Téléphone

Courriel

Adresse postale

Acquis et expériences

Diplômes

Dates d'obtention

Diplôme(s) de l'enseignement supérieur général ou technologique /
professionnel (*avec Justificatifs*)

Diplôme(s) en travail social (*avec Justificatifs*)

Autres éléments de formation (*avec Justificatifs*)

Expériences professionnelles
(*avec Justificatifs / Attestations employeurs*)

Durée :

Durée :

Emplois occupés / établissements
(*avec Justificatifs / Attestations employeurs*)



Informations complémentaires relatives au parcours du candidat et aux certifications antérieures

Validation(s) de certification au titre de la possession du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale, ou d'un diplôme du travail social en application de l'article 8 de SSAA1812299A et de l'annexe IX de l'arrêté (tableau de correspondance des domaines de certification du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale et du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale) :

Préciser le diplôme et sa date d'obtention (joindre la copie de la notification ou du DE) :

DC1A
 DC1B

DC2A

DC3

DC4A
 DC4B

Validation(s) de certification à l'occasion d'une précédente présentation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale (joindre la copie de la notification) : Préciser la date de présentation et la formation complémentaire suivie :

DC1A
 DC1B

DC2A
 DC2B

DC3

DC4A
 DC4B

DC1C

Validation des acquis de l'expérience (V.A.E.) Précise la date de notification de la décision de VAE (joindre la copie de la notification) :

DC1A
 DC1B

DC2A
 DC2B

DC3

DC4A
 DC4B

DC1C

Je soussigné(e)..... en qualité de directeur de l'établissement de formation certifie que..... bénéficie des validations référencées ci-dessus.

Allégement de formation (*article 5 de l'arrêté d'août 2018*)

Partiel - indiquer la nature et la durée de l'allégement :

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement